



- 64230 -

Séance du 18 décembre 2024

**COMPTE-RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
*Convocation du 12/12 /2024*

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 décembre à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MOMAS se sont réunis en séance ordinaire, sous la Présidence de M Georges LECLERC, Maire.

**Mmes** DECHELOTTE Marion, CAMPAGNE Myriam, LABORDE Valérie, Céline CELERIER

**Mrs** LECLERC Georges, LAFERRERE Yannick, LARQUE Jean-Louis, DARTIGUELONGUE Clément, DIEULLE Nicolas, ARETTE Jonathan, Jean-Louis CAMPAGNE.

**Absentes excusées** : LALANNE Nadège, MANOTTE Patricia, ARETTE Patricia, Natacha VAN HUFFEL

**Procuration** : MANOTTE Patricia à Georges LECLERC

**Secrétaire de séance** : Céline CELERIER

Approbation du procès-verbal du 17 octobre.

### Révision des tarifs de cantine et de garderie

D-2024-12-01

Le Maire rappelle les montants actuellement facturés aux familles

- pour la garderie : 0.80 € la présence
- pour la cantine : 2.75 € le repas

Il propose d'augmenter le tarif de présence (matin et soir) de garderie de 0.05 € et le tarif du repas de 0.20 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025,

- A 7 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, l'augmentation du tarif de la présence en garderie (matin et soir) dont le montant est fixé de 0.85 €
- A l'unanimité l'augmentation du tarif du repas de cantine dont le montant est fixé à 2.95 €
- que le Maire signe tout document se rapportant à la présente délibération.

### Révision des tarifs de location des salles communales

D-2024-12-02

Le Maire rappelle les montants actuellement facturés aux usagers

- Petit foyer : 30 €
- Salle des fêtes : 120 € l'été et 150 € l'hiver.

Il propose d'augmenter de 20 € le tarif du petit foyer et de faire un tarif unique toute l'année de 150 € pour la salle des fêtes.

Les montants des cautions restent inchangés :

Salle des fêtes

- Cautions dégradations 300 €
- Cautions nettoyage 200 €

Petit foyer

- Cautions dégradations 150 €
- Cautions nettoyage 100 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025,

- Accepte l'augmentation du tarif du petit foyer dont le montant est fixé à 50 €
- Précise que le petit foyer ne sera pas loué pour le 31 décembre,
- Accepte la modification du tarif de la salle des fêtes dont le montant est fixé à 150 €,
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

## **Primes RIFSEEP agents communaux**

En raison d'un manque d'information, le point est reporté.

## **Convention instruction des autorisations relatives à la police de la publicité**

D-2024-12-03

Monsieur le maire rappelle qu'actuellement la compétence en matière de police de publicité comprenant l'instruction des demandes de publicité, d'enseigne et de pré-enseigne relève de la compétence du Préfet car notre communauté n'est pas couverte par un Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPI).

Le transfert automatique de compétence de la police de la publicité de l'Etat à la Communauté de communes intervient au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cette décentralisation de la police de la publicité est issue de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ces effets.

La loi prévoit que le transfert de compétence intervient au profit du Maire, mais il existe un transfert automatique des pouvoirs de police du Maire au Président de l'EPCI car ce dernier est compétent en matière de PLU (article 17 de la loi Climat et Résilience – article L.5211-9-2 du CGCT).

Compte tenu notamment du maintien de la taxe locale sur la publicité extérieure au profit des communes, il a été proposé à l'unanimité à l'occasion du comité des Maires du 08 novembre 2023 de conserver la compétence au niveau communal et de créer un nouveau service commun entre la CCLB et les communes, pour assurer pour le compte des maires l'instruction des autorisations liées à la police de la publicité.

Compte tenu de la décision d'intervenir d'un ou plusieurs maires à s'opposer au transfert de compétence au bénéfice de la CCLB et de la position exprimée par le Président de la CCLB de renoncer à cette compétence sur l'intégralité du périmètre, la prise d'effet de la compétence interviendra pour les communes au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

La communauté de commune assumera l'intégralité du coût financier de ce service proposé aux 66 communes. Il est précisé que chaque convention est signée en vertu de l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit la possibilité pour un EPCI à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres de se doter de services communs en dehors des compétences transférées.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve les termes de la convention à intervenir entre la CCLB des Luys en Béarn et la commune de Momas,
- Charge le Maire de sa signature.

## **Création étanchéité du toit du local de stockage de l'école – Demande de DETR**

D-2024-12-04

Monsieur le Maire fait part d'un projet de création de l'étanchéité du toit du local de stockage de l'école.

Cette étanchéité étant nécessaire à la bonne couverture du bâtiment, il convient de la faire dans les plus brefs délais.

Une proposition a été faite par l'entreprise SPE de Morlaas pour un montant total de 4 951.20 €TTC. Le Maire précise que ces travaux pourraient être éligibles à la Dotation d'Équipement des territoires Ruraux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte d'effectuer les travaux d'étanchéité du local de stockage de l'école pour un montant de 4 951.20 € TTC,
- Autorise le Maire à faire une demande de subvention dans le cadre de la DETR 2025,
- Autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

## Mise en sécurité de l'intérieur de l'église – Demande de DETR

D-2024-12-05

Monsieur le Maire fait part de la nécessité de refaire la rambarde de sécurité et le plancher de la mezzanine de l'église, ainsi que le renforcement des escaliers qui mènent au clocher.

La rambarde n'est plus aux normes de sécurité actuelles, le plancher est troué et vermoulu et les escaliers sont branlants.

Une proposition a été faite par l'entreprise Michaël BOYER Menuiseries pour un montant de 1 399.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte d'effectuer les travaux de mise en sécurité de l'intérieur de l'église pour un montant de 1 399 € TTC,
- Autorise le Maire à faire une demande de subvention dans le cadre de la DETR 2025,
- Autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

## Voyage scolaire 2025

D-2024-12-06

Le Maire présente le projet de voyage scolaire prévu au Centre de Rouergue à Meschers en Charente-Maritime du 18 au 20 juin 2025.

La Directrice de l'école a demandé un devis pour le transport à la société SO.BE.TRA l'étoile dont le montant s'élève à 2 299.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte de prendre en charge les frais de transport du voyage scolaire annuel,
- Décide d'inscrire les crédits nécessaires à cette dépense au budget de fonctionnement 2025,
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

## Questions diverses

La mairie sera fermée pendant les congés du personnel, du 23 décembre 2024 au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

La locataire du T3 aux logements de Sianes a donné son préavis de départ pour le mois de mars 2025.

### Commission Animation :

- Une association à Bournos organise des événements (belote...) et la commune de Momas prêterait une infrastructure : proposition à étudier.
- Théâtre à destination du tout public dont la troupe pourrait être financée par la commune (ordre de prix 500 €)
- Rallye : la commune pourrait proposer un stand de boissons et de collations.

### Commission Voirie :

Les travaux du pont route de Larreule sont en cours. La route sera réouverte pendant les fêtes.

Des travaux de busage sont effectués au chemin de Taride.

Repris des chemins boueux

Devis panneaux 1 300 € - Accord à l'unanimité

### Commission Ecole :

Première journée de formation pour la végétalisation de la cour : 1 questionnaire est à remplir pour identifier les ressources. Le projet devra être présenté en conseil municipal.

### Vœux du Maire

A cette occasion, une rencontre avec les habitants de la commune sera organisée.

**Liste des délibérations**

**D-2024-12-01** Révision des tarifs de cantine et de garderie

**D-2024-12-02** Révision des tarifs de location des salles communales

**D-2024-12-03** Convention instruction des autorisations relatives à la police de la publicité

**D-2024-12-04** Création étanchéité du toit du local de stockage de l'école – Demande de DETR

**D-2024-12-05** Mise en sécurité de l'intérieur de l'église – Demande de DETR

**D-2024-12-06** Voyage scolaire 2025

Le Maire,



La secrétaire de séance,

